

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 37

Artikel: Le bey de Tunis à Paris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Bey de Tunis à Paris

Le 14 juillet dernier, au milieu des ovations de la foule et assis aux côtés de M. Loubet, on pouvait voir à la Revue de Longchamp, à Paris, un personnage chamarré de dorures et de décorations et coiffé d'un fez étincelant de pierreries.

C'était le bey de Tunis, le « protégé » de la France, qui était venu rendre visite à la Métropole. La population lui a fait un accueil plus qu'hospitalier et l'a reçu à l'instar d'un monarque européen.

Et pourtant, le bey de Tunis n'est plus qu'un haut personnage à la solde de la France et soumis au contrôle du résident général.

Depuis le règne de Mohammed-el-Sadoc, la Tunisie, ruinée par les prodigalités de ce souverain léger et insouciant, se trouvait dans



Le Bey de Tunis Le Président Loubet

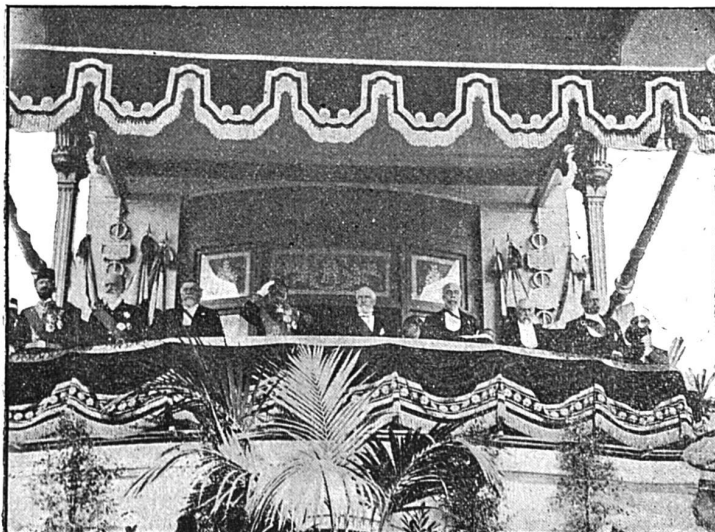
La Parade à Longchamp

La convention de la Marsia la compléta (8 juin 1881). La dette de 150 millions a été convertie sous la garantie de la France; le régime des capitulations a été aboli d'accord avec les puissances. Les lois françaises régissent actuellement les Arabes et les étrangers.

La Tunisie est une colonie prospère, bien cultivée et très fertile. C'est aussi un des jardins de l'histoire. Les Phéniciens l'ont remplie de leur souvenir. Carthage, Annibal, Rome et les guerres puniques l'ont rendue célèbre.

En Tunisie, l'instruction est en honneur, car les beys ont voué toute leur sollicitude à l'éducation populaire; et il est peu de villages qui ne possèdent leur école arabe ou leur collège français.

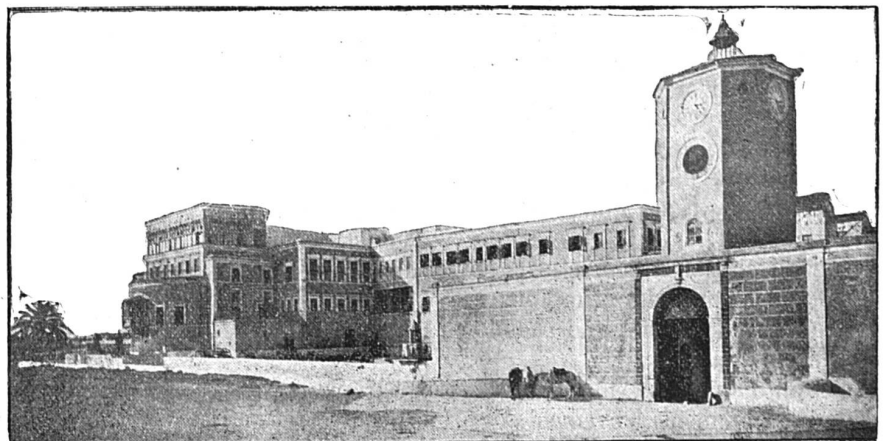
La Tunisie a une superficie de 416,000 kilomètres carrés et compte 1,500,000 habitants. Tunis pour elle seule en compte 150,000. Très belle ville, située sur la Méditerranée, elle est remarquable par son port et ses marchés très fréquentés par les Européens à cause de ses produits tels que dattes, oranges, olives, etc.



M. Fallières Le Bey M. Loubet M. Combes

La tribune présidentielle. Le défilé des troupes

une situation financière des plus précaires. Elle dut aliéner les revenus des impôts entre les mains des Européens pour assurer le service de sa dette. Vers 1880, des difficultés s'élevèrent au sein de la commission, composée de Français, d'Anglais et d'Italiens. Ces derniers cherchaient, en effet, à prendre Tunis; une influence qui eût été gênante pour l'Algérie et qui aurait même compromis la sécurité de cette belle colonie. C'est alors que la régence tunisienne fut occupée par les troupes françaises et le traité de Kasr-es-Saïd imposé au bey (8 juin 1881).



Le Bardo, résidence du Bey, où fut signé le traité d'alliance.